NATIONS UNIES

S

Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2763
20 novembre 1987

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE-TROISIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York
le vendredi 20 novembre 1987, à 15 h 40

Président : M. KIKUCHI (Japon)

Membres :	Allemagne, République fédérale d'	Le Comte York von WARTENBURG
	Argentine	M. DELPECH
	Bulgarie	M. TSVETKOV
	Chine	M. YU Mengjia
	Congo	M. ADOUKI
	Emirats arabes unis	M. AL-SHAALI
	Etats-Unis d'Amérique	M. OKUN
	France	M. BLANC
	Ghana	M. DUMEVI
	Italie	M. BUCCI
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. BIRCH
	Union des Républiques socialistes soviétiques	M. TIMERBAEV
	Venezuela	M. AGUILAR
	Zambie	M. ZUZE

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

87-60712/A 4000v (F)

La séance est ouverte à 16 heures.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

PLAINTE DE L'ANGOLA CONTRE L'AFRIQUE DU SUD

LETTRE DATEE DU 19 NOVEMBRE 1987, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ANGOLA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/19278)

LETTRE DATEE DU 20 NOVEMBRE 1987, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU ZIMBABWE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/19286)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, de l'Angola, de l'Inde, du Mozambique, de l'Afrique du Sud, de la Yougoslavie et du Zimbabwe des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. da Silva de Moura (Angola) prend place à la table du Conseil; M. Djoudi (Algérie), M. Gharekhan (Inde), M. Dos Santos (Mozambique), M. Manley (Afrique du Sud), M. Pejic (Yougoslavie) et M. Mudenge (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen du point de son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour répondre à des requêtes contenues dans des lettres datées des 19 et 20 novembre 1987, respectivement adressées au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/19278) et le Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/19286). Je tiens à appeler l'attention des membres du Conseil sur le document S/19283 portant lettre datée du 18 novembre 1987 adressée au Secrétaire général par le Président de la République populaire d'Angola.

Le premier orateur inscrit est le Vice-Ministre des affaires extérieures de l'Angola, M. da Silva de Moura. Je lui donne la parole.

M. da SILVA de MOURA (Angola) : Pour commencer, je voudrais dire que, par suite de la colonisation que nous avons subie, notre langue est le portugais. Néanmoins, et conformément au règlement des Nations Unies, j'essaierai de m'exprimer dans une des langues de travail de cette organisation. C'est pourquoi je demande l'indulgence des membres du Conseil pour les quelques erreurs que je pourrais commettre en utilisant la langue des grands sages français.

Monsieur le Président, je voudrais vous exprimer, au nom de mon gouvernement, notre satisfaction de vous voir présider pendant ce mois de novembre cet organe si important pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales qu'est le Conseil de sécurité des Nations Unies. Je me réjouis de voir le représentant d'un pays avec lequel mon gouvernement partage des liens d'amitié et les mêmes aspirations au progrès et à la justice sociale diriger les travaux du Conseil au moment où il est appelé à examiner, une fois de plus, une situation qui menace la paix en République populaire d'Angola.

Je suis persuadé que votre compétence et votre expérience personnelle dans les domaines politique et diplomatique contribueront considérablement à la réalisation des buts et objectifs de cet organe et, particulièrement, au succès des délibérations sur la question dont il est aujourd'hui saisi.

Le Gouvernement de la République populaire d'Angola se voit une fois de plus obligé de demander la convocation d'une réunion d'urgence du Conseil de sécurité des Nations Unies afin d'examiner la situation très grave créée au sud de son pays à la suite de l'intensification des actes d'agression et de terrorisme commis par l'armée sud-africaine.

M. da Silva de Moura (Angola)

Depuis 1975, comme on s'en souviendra, la République populaire d'Angola est en effet victime d'une guerre d'agression non déclarée mais permanente, menée par l'armée régulière de l'Afrique du Sud qui emploie également, pour ses opérations militaires d'agression et de déstabilisation, des mercenaires et des bandes de fantoches et de renégats angolais qui se livrent à toutes sortes d'actes criminels et de terrorisme contre le peuple angolais et contre des citoyens étrangers qui apportent, d'une manière pacifique, leur contribution à la lutte contre le sous-développement en République populaire d'Angola.

La cause indirecte de cette guerre d'agression non déclarée menée contre mon pays se trouve dans l'essence néo-nazie qui caractérise l'idéologie de l'apartheid et qui encourage le régime de Pretoria à poursuivre une politique de discrimination raciale d'une minorité blanche contre la majorité noire, en ayant recours aux méthodes les plus cruelles et inhumaines qui rappellent le spectre du régime nazi pendant la deuxième guerre mondiale.

Ayant présents à l'esprit les graves dommages que le nazisme a causés à l'humanité, je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur le danger que représentent pour la paix et la sécurité internationales la politique et la pratique du terrorisme d'Etat du régime installé en Afrique du Sud, qui est encouragé dans ses actes par la connivence et le soutien de certaines puissances occidentales, en particulier, et malheureusement, le Gouvernement des Etats-Unis.

En effet, la politique d'apartheid ne s'en tient pas à la seule domination vile et répugnante de 25 millions de Noirs par une minorité blanche dans le cadre géographique de l'Afrique du Sud et à l'occupation illégale du territoire namibien où ce vil système politique a été également exporté, elle cherche aussi à étendre sa mainmise sur les Etats souverains et indépendants de toute la partie australe du continent africain. Telle est la toile de fond de la politique d'agression militaire systématique menée par l'Afrique du Sud contre les pays de la ligne de front, en particulier contre la République populaire d'Angola, dont une partie du territoire demeure depuis longtemps occupée par l'armée du régime raciste sud-africain.

M. da Silva de Moura (Angola)

Le régime raciste cherche, par cette politique d'agression contre les pays de la région, à détourner vers ces Etats la situation explosive interne à l'Afrique du Sud elle-même, résultant des pratiques de ce régime qui réduit la majorité noire de sa population à l'état d'esclave et d'étranger dans son propre pays.

C'est ainsi qu'au long de son existence comme Etat souverain et indépendant, membre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), des Nations Unies et du Mouvement des pays non alignés, la République populaire d'Angola n'a pas connu un seul jour de paix, victime des agressions permanentes du régime raciste d'Afrique du Sud.

Comme l'indiquent le communiqué du Ministre des relations extérieures de la République populaire d'Angola, en date du 21 octobre 1987, qui a été distribué en tant que document officiel de ce conseil sous la cote S/19222 et la lettre adressée le 5 novembre dernier par S. E. le Président José Eduardo Dos Santos à S. E. le Secrétaire général des Nations Unies, la situation qui prévaut au sud de notre territoire s'est aggravée dangereusement au cours des derniers mois à la suite de l'intensification des actes militaires de l'armée du régime raciste sud-africain. Cette situation a abouti à une nouvelle invasion de grande envergure, dans le but d'étendre la partie du territoire angolais que les forces militaires sud-africaines occupent depuis quelques années aux provinces de Cunene et de Kuando-Kubango, qui sont frontalières au territoire namibien encore occupé.

Au cours des six premiers mois de cette année, les racistes sud-africains ont perpétré contre le territoire souverain de la République populaire d'Angola 75 violations environ de l'espace aérien et 33 attaques contre nos troupes et les populations civiles sans défense et contre les municipalités de Mupa et de Monqwa au sud du pays, ainsi que contre le chemin de fer de Namibe et la région de Bibala. Au cours des mois de juin et de juillet, les actes militaires du régime raciste se sont accrus dans le secteur et l'espace aérien de Tchamutete dans les provinces de Cunene, Anhanca, Evale, Mupa, Monqwa et Xangongo, qui ont abouti à des actes d'encerclement de la ville de Ondjiva, capitale de ces provinces qui sont pilonnées quotidiennement à l'artillerie de gros calibre. D'autre part, les provinces de Huila et de Namibe sont victimes d'incursions permanentes de la part du régime raciste à l'instar de la province de Kuando-Kubango, en particulier dans le secteur de Mavinga et de Cangamba à une distance de 350 kilomètres environ à l'intérieur du territoire angolais, pour appuyer le parachutage de matériel de

M. da Silva de Moura (Angola)

guerre destiné aux fantoches de l'UNITA, tout en effectuant aussi des raids de reconnaissance sur les positions de nos troupes.

Dans ses opérations militaires, l'armée sud-africaine emploie une technique militaire sophistiquée, telle que l'artillerie réactive et Valkiri G-5 et G-6, des canons 150 mm et 105 mm, des véhicules blindés de type AML-90 et des véhicules blindés de type Kasper-Buffalo et Wolf, ainsi que des avions de chasse de type Mirage, Impala MK, Buccaneer et des hélicoptères de type Puma, parmi les divers matériels sophistiqués.

Pour donner une image de ce qui se passe sur le terrain d'où nous venons, je voudrais énumérer quelques événements qui ont eu lieu au cours des mois écoulés.

Les forces sud-africaines, qui intègrent le bataillon Buffalo appuyé par des véhicules blindés du type AML-60 et AML-90, ont attaqué l'armée angolaise. Il y a eu 21 morts sud-africains, et quatre véhicules AML-90 et trois véhicules de type Kasper ont été détruits par notre armée.

Six avions Impalas et un Mirage des forces aériennes sud-africaines ont été aussi abattus alors qu'ils réalisaient des vols de reconnaissance sur les positions de l'armée angolaise, un hélicoptère a été aussi abattu à Cuito Kuanavale, tout dernièrement. Dans les régions de Lomba et de Cujamba, nos forces ont infligé à l'ennemi sud-africain la perte de trois hélicoptères. Par la suite, sur les rives de Lomba, quatre bataillons appuyés par 8 à 10 avions de combat et des pièces d'artillerie Valkiri G-5 et G-6 ont attaqué notre armée, qui a subi des pertes considérables en vies humaines et en matériel de combat. Dans la région de Cuito Kuanavale toujours dans la province au sud de Kuando-Kubango et à six kilomètres de celle-ci, plusieurs avions légers de reconnaissance ont été abattus alors qu'ils survolaient le secteur sud-est de la région. Par ailleurs, on a enregistré un déploiement de troupes sud-africaines non déterminées dans des véhicules blindés dans les secteurs d'Ondjiva, capitale de la province de Cuene, et de Kuanhama. Environ 16 avions sud-africains ont survolé par groupes de 2 à 10 toute la région de Cunene et ont bombardé Namacunde situé dans la province de Cunene. En une seule attaque, l'armée sud-africaine a dû utiliser environ 70 avions pour appuyer l'avance de son armée terrestre.

M. da Silva de Moura (Angola)

En effet, ce déploiement militaire a commencé au mois de juillet et a conduit à de violents combats entre l'armée angolaise et les forces sud-africaines pendant les mois de septembre et octobre derniers. L'armée sud-africaine a souffert dans ces combats un grand revers, laissant sur le terrain plus de 230 soldats abattus, 11 véhicules blindés de type AML-90, 24 véhicules de type Kasper et Wolf, des armes légères de toutes sortes et d'autres types de matériel, qui ont d'ailleurs été énumérés dimanche dernier au Sommet des chefs d'Etat des pays de la ligne de front. Je tiens encore à souligner que ces confrontations directes ont eu lieu lorsque nos forces armées s'apprêtaient à annihiler totalement les bandes de fantoches de l'UNITA qui sèment la terreur dans certaines régions du pays. De notre côté, nous avons eu à déplorer au cours de ces confrontations directes avec l'armée sud-africaine puissamment appuyée par l'aviation, la perte d'un grand nombre de vies humaines et de considérables dégâts matériels.

C'est là une preuve de plus que le prétexte fallacieux du régime sud-africain selon lequel les incursions de son armée dans le territoire angolais sont menées pour poursuivre des patriotes namibiens qui, supposément, opèrent à partir de notre territoire, est dénué de tout fondement.

Il est évident que par ses agressions le régime raciste sud-africain vise la déstabilisation politique et économique de mon pays en se servant à cette fin des forces terroristes et des mercenaires qu'il entraîne, auxquels il fournit des matériels et qui opèrent pratiquement sous le commandement de l'armée sud-africaine.

Cette réalité des faits est reconnue aujourd'hui par les dirigeants racistes sud-africains eux-mêmes qui n'ont pas dissimulé, dans la déclaration de Magnus Malan, Ministre sud-africain de la défense, que leurs troupes combattaient contre l'armée angolaise afin d'éviter le démantèlement de leurs forces complémentaires, les terroristes de ladite UNITA.

Dans un geste d'arrogance sans égal sinon dans les annales de la seconde guerre mondiale, lorsque le haut dirigeant nazi visitait les territoires occupés par ses troupes fascistes en Europe, le chef du régime raciste de Pretoria est entré illégalement, sans autorisation préalable, dans notre territoire, en se faisant accompagner de cinq membres de son cabinet ministériel dans le but peut-être de relever le moral de ses troupes affectées par le revers subi. Cet acte, contraire à l'éthique des relations internationales, révèle le caractère de la politique et la morale du régime raciste sud-africain.

M. da Silva de Moura (Angola)

Il ne fait aucun doute que cet acte mérite une condamnation vigoureuse et un rejet de la part de toute la communauté internationale, et en particulier des membres du Conseil qui sont appelés aujourd'hui à veiller sur la paix et la sécurité internationales sur la base des principes et des normes du droit international consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Il est inacceptable que l'Afrique du Sud raciste, qui a été appelée plusieurs fois à répondre devant le Conseil de ses actes d'agression contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola, en violation flagrante des normes et principes de la Charte des Nations Unies, reste impunie et qu'aucune mesure n'ait été prise pour obliger cet Etat rebelle à l'ordre international à suivre une ligne de conduite digne dans le concert des nat. et des Etats indépendants.

Nous demandons au Conseil de condamner ce régime, y compris ses complices qui encouragent la poursuite de ses actes d'agression et qui entravent son démantèlement, et d'analyser froidement la situation dangereuse qui prévaut au sud de l'Angola et de contribuer à l'adoption d'une résolution pertinente demandant le retrait immédiat et inconditionnel des troupes de Pretoria pour qu'elles cessent d'appuyer et d'agresser l'Angola, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de ses fantoches de l'UNITA.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Angola des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Mozambique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. DOS SANTOS (Mozambique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de novembre. Votre compétence et votre expérience diplomatiques vous aideront à mener les travaux du Conseil à un dénouement heureux. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Le 30 octobre dernier, à sa dernière séance consacrée à l'examen de la question de l'indépendance de la Namibie, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 601 (1987). Cette résolution parlait d'un cessez-le-feu; elle parlait de paix; elle était porteuse d'un message de paix et non pas de guerre. Ce n'était pas une déclaration de guerre. C'était une branche d'olivier

M. Dos Santos (Mozambique)

tendue au régime d'apartheid. Nous nous souvenons tous que ce geste de paix a été rejeté d'emblée par les racistes. Nous savons tous à présent pourquoi ils ont jugé cette résolution inacceptable. La paix ne les intéresse pas. Ils ont horreur de la paix. Au moment même de l'adoption de la résolution, ils se préparaient à envahir la République populaire d'Angola. L'apartheid et la paix ne peuvent coexister. La guerre est aussi essentielle au système d'apartheid que l'eau l'est au poisson. Pas plus que le poisson ne peut vivre sans eau, l'apartheid ne peut vivre sans la violence brutale. L'apartheid est synonyme de violence. Les deux mots ont le même sens.

Le Conseil de sécurité est contraint de se réunir une fois de plus pour examiner l'agression perpétrée par l'Afrique du Sud raciste contre le sud de l'Angola et l'occupation de grandes parties du territoire de cette région. Une fois de plus, la communauté internationale est le témoin de ce qui est devenu une agression institutionnalisée de Pretoria contre un Etat Membre de notre organisation. En fait, depuis l'indépendance de l'Angola, le régime d'apartheid n'a jamais cessé ses actes d'agression et de sabotage contre l'Angola et, depuis 1982, les troupes de l'Afrique du Sud raciste occupent en permanence le sud de l'Angola.

M. Dos Santos (Mozambique)

La déclaration faite par S. E. le Ministre adjoint des affaires étrangères de l'Angola montre clairement que l'on n'a pas ici affaire à des actes isolés mais à une répétition constante d'actes qui révèlent une détermination aveugle et brutale d'imposer et de préserver, par la force, l'apartheid, en violation de la souveraineté d'autres Etats. Les faits présentés sont accablants et parlent d'eux-mêmes.

Quelles que soient les explications fournies par l'Afrique du Sud raciste pour essayer de justifier sa dernière agression brutale, il ne fait pas de doute qu'elle a commis une nouvelle violation de la souveraineté de l'Angola et de la Charte des Nations Unies. Rien ne peut justifier les actes de l'Afrique du Sud raciste en Angola.

L'agression en cours contre l'Angola fait partie de la politique belliqueuse bien connue suivie par l'Afrique du Sud à l'égard de la région pour renforcer sa domination. Tout en appliquant la politique d'apartheid barbare, féroce, cruelle et répugnante chez lui, le régime minoritaire sud-africain continue d'occuper illégalement la Namibie et d'utiliser systématiquement ce territoire en tant que tremplin pour ses actes d'agression contre des Etats souverains de la région, notamment l'Angola. Au moment où le Conseil siège, le régime raciste sud-africain - qui a déjà des troupes en Angola - est en train de masser un énorme contingent de troupes au nord de la Namibie pour intensifier son agression contre la République populaire d'Angola. Le régime raciste d'Afrique du Sud intensifie contre les Etats indépendants voisins ses actes d'agression, de déstabilisation et de terrorisme à l'aide de son armée, de mercenaires et de terroristes qu'il entraîne, finance, et soutient.

Les activités du régime raciste sud-africain sont la principale source de toutes les tensions dans notre sous-région et menacent gravement la paix et la sécurité internationales. Les atrocités perpétrées par les autorités racistes d'Afrique du Sud ne peuvent que susciter la plus puissante indignation et la condamnation unanime de l'opinion publique mondiale.

Il convient de souligner que l'invasion dont l'Angola est actuellement la victime se produit au moment où l'armée angolaise est en train d'infliger de lourdes pertes aux terroristes opérant en Angola. Cette invasion vise à sauver ces derniers de la défaite et de l'anéantissement complets. Le régime raciste de Pretoria a publiquement reconnu que ses troupes luttent en Angola pour empêcher l'armée angolaise de détruire ses fantoches.

M. Dos Santos (Mozambique)

Si, par le passé, le régime raciste a justifié ses actes d'agression contre l'Angola et d'autres Etats de première ligne en invoquant le droit de suite, il admet désormais que son intention principale est d'étayer les terroristes en Angola. En luttant pour ces terroristes, le régime raciste d'Afrique du Sud donne une fois de plus à la communauté internationale la preuve de son hostilité envers l'Angola et de la nature véritable de ces terroristes.

La guerre qui sévit en Angola n'est pas une guerre entre les forces armées angolaises et les supplétifs de Pretoria; c'est clairement une guerre d'invasion, d'agression, d'occupation et de déstabilisation menée par l'Afrique du Sud à l'aide de terroristes et de forces mercenaires en tant que partie intégrante de son armée régulière contre l'Etat souverain de l'Angola, un Membre de l'Organisation de l'unité africaine, des Nations Unies et du Mouvement des non-alignés.

Pour montrer à quel point l'Afrique du Sud raciste est impliquée dans la guerre d'agression contre l'Angola, il suffit de rappeler l'entrée illégale, tout dernièrement, dans le territoire occupé de l'Angola, de certaines personnalités éminentes de l'Afrique du Sud raciste. Cette visite relève de l'illégalité la plus abjecte et constitue clairement un acte de banditisme. C'est un événement unique dans l'histoire de ces dernières années, dont on ne peut trouver l'équivalent que dans l'Allemagne hitlérienne. Elle constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales car il s'agit d'une déclaration de guerre.

Malheureusement, ce à quoi nous assistons en Angola n'est qu'un avant-goût de ce qui nous attend. Au cours des sept quelque dernières années, malgré une action internationale concertée sans précédent contre l'apartheid, l'Afrique du Sud raciste a trouvé consolation et réconfort dans l'appui d'un petit nombre de ses alliés occidentaux. Cette situation risque de changer quelque peu dans les 12 mois à venir. En conséquence, le régime de Pretoria s'efforce désespérément de tirer pleinement parti de cette situation pour infliger le maximum de dommages, de destruction, de désolation et de souffrances à l'Afrique australe, tant que tout va bien pour les racistes.

Nous condamnons vigoureusement cette violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Angola ainsi que de la pratique et du droit internationaux.

Nous félicitons chaleureusement les forces armées angolaise de l'héroïsme avec lequel elles ont résisté à cette agression brutale et nous exprimons notre solidarité fraternelle et militante au parti du travail du MPLA, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement de la République populaire d'Angola.

M. Dos Santos (Mozambique)

Le Conseil a adopté plusieurs résolutions dans lesquelles il a condamné l'Afrique du Sud raciste pour ses actes d'agression préméditée, constante et soutenue contre l'Angola. Le Conseil, à maintes reprises, a demandé à l'Afrique du Sud raciste de cesser immédiatement ces activités belliqueuses contre son voisin. L'Afrique du Sud n'a répondu que par un mépris total et un rejet absolu des décisions du Conseil.

A ce propos, les chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats de première ligne, lorsqu'ils se sont réunis à Luanda, ont estimé que le moment choisi pour l'agression contre l'Angola était une tentative faite par le régime raciste d'Afrique du Sud pour faire échec aux efforts que déploie la communauté internationale pour parvenir à un règlement pacifique du conflit de notre sous-région.

Comme je l'ai déjà dit, ce n'est pas la première fois que l'Afrique du Sud raciste se rend coupable d'une invasion. Malheureusement, dans le passé, les mesures concrètes et appropriées envisagées dans la Charte n'ont pas été appliquées, pour des raisons que nous ne connaissons que trop bien. Ce que le Conseil doit faire maintenant, c'est rechercher les moyens appropriés de mettre réellement en oeuvre ses résolutions. Ce qu'il faut, c'est obliger l'Afrique du Sud raciste à mettre fin à tous ses actes d'agression et à retirer immédiatement et inconditionnellement toutes ses troupes du territoire angolais.

Pour s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre de la Charte, le Conseil ne doit pas hésiter à prendre toutes les mesures nécessaires de façon à mettre fin à cette violation du droit international. Si l'on veut maintenir la paix et si l'on veut que le Conseil puisse s'acquitter du mandat qui lui est confié, un message clair, ferme et sans équivoque doit être adressé à l'Afrique du Sud raciste. La question que nous devons nous poser est celle-ci : sommes-nous prêts à le faire ici et maintenant?

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Mozambique des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. DJOUDI (Algérie) : C'est avec un réel plaisir que ma délégation vous présente ses félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité durant ce mois de novembre. Notre satisfaction s'inspire autant des relations amicales qui unissent le Japon et mon pays que de vos grandes qualités de diplomate accompli qui sont le gage d'une direction avisée des travaux de ce conseil.

A votre prédécesseur, l'Ambassadeur Bucci de l'Italie, nous tenons à dire notre appréciation pour la manière habile et compétente avec laquelle il a assumé cette charge le mois dernier.

Le peuple angolais qui a triomphé de cinq siècles de colonialisme était assurément en droit d'aspirer à célébrer dans la sérénité, il y a quelques jours, le douzième anniversaire de son indépendance et à évaluer dans la paix les efforts qu'il déploie pour son développement économique et son bien-être social.

Cependant, du fait de l'ambition hégémoniste sud-africaine, la République populaire d'Angola se trouve de nouveau obligée de rappeler à la communauté internationale l'agression armée qu'elle affronte et l'occupation territoriale qu'elle subit.

C'est que par le fait de Pretoria, l'Angola n'a encore jamais connu un seul jour de paix. En plus de ses sacrifices héroïques pour défaire la domination coloniale, le peuple angolais a dû enregistrer le dramatique bilan de 12 milliards de dollars de pertes matérielles, de 700 000 personnes déplacées devant l'invasion et l'occupation sud-africaines et de dizaines de milliers de martyrs et de blessés dans la courageuse et opiniâtre défense de sa souveraineté nationale et de son intégrité territoriale.

C'est dire que l'Angola a déjà versé un très lourd tribut au devoir de solidarité envers le peuple namibien et à son propre droit inaliénable au libre choix de son destin national face au mercenariat entretenu par l'étranger et à l'agression déclarée de Pretoria. Ce tribut est d'autant plus lourd que la communauté internationale tout entière et le Conseil de sécurité en particulier, ont eu à maintes reprises à connaître de l'aventurisme militaire sud-africain contre l'Angola.

Le 21 octobre dernier, le Gouvernement angolais avait saisi le Président du Conseil de sécurité de l'escalade dans l'agression sud-africaine.

M. Djoudi (Algérie)

L'Angola signalait que son territoire avait fait l'objet, depuis le début de l'année, de 75 violations de l'espace aérien et de 33 attaques contre ses troupes et des civils sans défense et l'Angola alertait aussi le Conseil de sécurité sur les opérations militaires d'envergure entamées par 6 800 soldats sud-africains dans le sud de son propre territoire.

Parce que son message d'alarme et son appel à la solidarité internationale n'ont pas reçu l'écho unanime sollicité, l'Angola fait face actuellement à un déchaînement accru de la machine d'agression de Pretoria.

En soumettant aujourd'hui par la voie de son vice-ministre des affaires étrangères ces faits particulièrement inquiétants au Conseil de sécurité, l'Angola attire également l'attention de cet organe sur le mouvement, à partir du nord de la Namibie, d'importants renforts sud-africains dont les 10 000 hommes de la 8e division blindée. La situation qui vient d'être créée en Angola où la soldatesque raciste s'est aventurée jusqu'à 350 kilomètres à l'intérieur des terres est trop grave pour que la communauté internationale à travers ce conseil dans son unanimité, adopte d'urgence l'attitude sans équivoque que dictent les circonstances exceptionnellement dangereuses.

La nouvelle agression armée à laquelle est confrontée l'Angola mérite d'être analysée à la lumière de tout ce qu'elle révèle.

En premier lieu, en attaquant de nouveau l'Angola à partir de la Namibie, illégalement occupée, il est un véritable message de provocation que Pretoria adresse au Conseil de sécurité. A l'évidence, et par cette nouvelle violation du droit international, l'Afrique du Sud proclame son rejet de la résolution 601 du 30 octobre dernier qui vise au retrait sud-africain de la Namibie et à l'application du plan des Nations Unies pour l'indépendance de ce territoire.

En deuxième lieu, en confessant le déplacement de son leader Botha en territoire angolais occupé, le régime de l'apartheid atteste sa véritable nature à travers la mise en oeuvre d'un terrorisme d'état. Par cet acte de défi rarement égalé, Pretoria prétend se placer au-dessus de la loi et confirme que son pouvoir ne se réforme pas, ne se raisonne pas mais n'appelle qu'au seul combat. C'est en cela une réponse à tous ceux qui jusqu'ici ont fait preuve à son endroit d'une complaisance par trop excessive. Par là même ce régime confirme encore une fois, s'il en était besoin, qu'il s'est mis en rupture de ban vis-à-vis de la communauté internationale. Ce régime est justiciable de la sanction de la Communauté des nations.

M. Djoudi (Algérie)

Enfin, et en troisième lieu, en reconnaissant que sa nouvelle intervention armée en Angola a pour objectif de secourir les mercenaires de l'UNITA, le régime de Pretoria conforte lui-même la triple dimension d'une vérité accablante déjà établie.

D'abord, ainsi que ne cessent de le proclamer l'Afrique et le Mouvement des pays non alignés, l'agression sud-africaine en Angola n'a d'autre objectif que la déstabilisation de ce pays indépendant et souverain, Membre des Nations Unies.

Ensuite, c'est que les mercenaires de l'UNITA ne sont que ce que la quasi-totalité de la communauté internationale ne cesse d'affirmer, un instrument et un agent de la politique expansionniste sud-africaine.

Enfin, et par voie de conséquence, c'est que tout acte tendant à octroyer une crédibilité à ces mercenaires, tout appui matériel ou financier qui leur est fourni, tout soutien au chantage politique et militaire sud-africain en Angola et en Namibie ne sont, en définitive, que complicité dans la prolongation du règne de la violence et de la terreur instauré par Pretoria en Afrique australe.

En saisissant le Conseil de sécurité de l'escalade de l'agression sud-africaine contre l'Angola, l'Afrique témoigne de sa profonde croyance en l'autorité d'une société internationale organisée et réclame que le droit recouvre sa primauté et qu'un coup d'arrêt soit porté aux forfaits de l'apartheid qualifié, à juste titre, de crime contre l'humanité.

S'agissant des droits de l'Angola à la préservation de sa souveraineté nationale, au respect de son intégrité territoriale et à la garantie de sa sécurité, il est pour le Conseil de sécurité un urgent devoir de solidarité et d'assistance envers un pays qui, bien que victime, ne cesse d'offrir sa contribution pour l'avènement de la paix et de la stabilité en Afrique australe.

La conclusion de tous a été depuis longtemps tirée quant à l'unique responsabilité de Pretoria dans ce qui est une agression et une déstabilisation continue de l'Angola. Dès lors, il s'agit pour le Conseil de sécurité de rendre son verdict et de veiller à ce qu'il soit exécuté.

L'agression sud-africaine contre l'Angola doit cesser immédiatement.

Les forces d'occupation de Pretoria doivent évacuer sans délai la totalité du territoire de la République populaire d'Angola.

M. Djoudi (Algérie)

L'aide extérieure sous toutes ses formes aux bandes de l'UNITA doit prendre fin au risque pour ses auteurs de s'identifier avec l'entreprise de déstabilisation de l'Angola que Pretoria avoue désormais publiquement.

L'Angola a droit à toute l'aide internationale nécessaire à la défense de son indépendance nationale et de son intégrité territoriale et à l'assistance de la communauté des nations pour réparer les dommages subis et réaliser son développement économique.

Par-delà ces mesures de soutien et de solidarité à l'égard de l'Angola, la communauté internationale doit, à travers une action tant attendue du Conseil de sécurité, s'engager enfin dans l'entreprise collective requise pour l'éradication totale de l'apartheid et la libération de la Namibie.

C'est à ce prix que sera préservée la noblesse de ce que, en commun, nous avons investi dans les Nations Unies, un idéal de paix, de justice et de concorde entre tous les hommes. C'est en Afrique australe que ces valeurs subissent l'outrage de l'apartheid. C'est en Afrique australe que ce message de paix des Nations Unies est mis si cruellement face à ce qu'il comporte d'inachevé.

Dans le combat qui lui est de nouveau imposé, la République populaire d'Angola est assurée de la solidarité indéfectible et de l'appui sans réserve de mon pays.

Car, en définitive, dans la défense de l'indépendance de tous les Etats d'Afrique australe, dans la lutte pour la dignité du peuple sud-africain et dans le combat pour la liberté du peuple namibien, il est pour l'Algérie comme pour toute l'Afrique une part de son indépendance à sauvegarder, de sa liberté à réaliser et de sa propre dignité à restaurer.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Algérie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Yougoslavie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. PEJIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Je suis certain que votre attachement bien connu à la cause de la paix, de l'indépendance et de la souveraineté contribuera à assurer le succès de l'examen de la question de l'agression contre l'Angola.

Je tiens à exprimer toute notre gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Maurizio Bucci, Représentant permanent de l'Italie, pour la sagesse et les qualités

M. Pejic (Yougoslavie)

diplomatiques dont il a fait preuve lorsqu'il a présidé les délibérations du Conseil pendant le mois d'octobre.

Il y a 12 ans que l'Angola a gagné l'indépendance, de haute lutte devrais-je dire, mais la paix continue d'être refusée au peuple d'Angola, et l'exercice de son droit souverain à un développement politique, social et économique indépendant est toujours menacé. L'Afrique du Sud raciste n'a jamais cessé son agression contre ce pays non aligné dont il occupe toujours une partie du territoire, ni abandonné le vain espoir de déstabiliser et de renverser son gouvernement légitime. Dans cette entreprise éhontée, l'Afrique du Sud cherche à imposer ses fantoches à l'Angola. Chacun sait que les bandes armées qui opèrent dans le sud de l'Angola sont dirigées, financées et armées de l'étranger. Toutefois, récemment, le régime de Pretoria a publiquement reconnu qu'il aide l'UNITA matériellement et militairement, a déclaré que l'UNITA défend les intérêts de l'Afrique du Sud dans la région et a reconnu que l'objectif de l'occupation et de l'agression contre l'Angola est la protection et la défense des forces de l'UNITA.

Les attaques militaires récentes de l'armée raciste et ses incursions de grande ampleur très avant dans le territoire de l'Angola ainsi que l'énorme concentration de forces militaires dans le nord de la Namibie, à la frontière de l'Angola, sont une nouvelle preuve de la tentative de l'Afrique du Sud de protéger ses alliés. C'est aussi une tentative pour accroître la tension et internationaliser le conflit dans la région.

Je tiens aussi à exprimer notre vive indignation devant la récente visite illégale du Président de l'Afrique du Sud raciste dans le territoire angolais, ce qui a constitué une violation flagrante de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de l'Angola.

Le régime de Pretoria cherche à faire de l'Afrique australe une région d'affrontement et de lutte entre les blocs pour s'assurer des sphères d'influence et de domination. Les tentatives faites pour inscrire la lutte des peuples pour l'indépendance, l'autodétermination et la souveraineté dans le contexte de la rivalité Est-Ouest, équivalent à refuser à ces peuples leur droit de décider de leur destin et de réaliser leurs aspirations légitimes. La politique du couplage, qui vise à faire dépendre la solution des problèmes de l'Afrique australe de différentes conditions, est par conséquent inacceptable. La seule manière d'aboutir à une solution est de créer les conditions qui permettent aux peuples de cette région de décider librement de leur destin et d'assurer le plein respect des droits souverains du Gouvernement de l'Angola.

M. Pejic (Yougoslavie)

Le fait que l'Angola est victime d'une nouvelle agression de grande ampleur au moment où des efforts importants sont faits pour parvenir à une solution pacifique des problèmes de la région sur la base des résolutions des Nations Unies prouve à l'évidence que l'Afrique du Sud n'est pas disposée à accepter une telle solution. La République populaire d'Angola a récemment montré un esprit exceptionnellement constructif en déployant des efforts pour trouver une solution pacifique au problème de l'Afrique australe. Les dernières propositions du Président de l'Angola, M. José Eduardo dos Santos, visent à créer un climat de coexistence pacifique et de compréhension, nécessaire à l'instauration d'une paix juste et durable, et elles méritent tout notre appui.

Etant donné que la poursuite des événements dramatiques et extrêmement dangereux, dont la région a été le théâtre pourrait conduire à un affrontement plus large, il incombe à la communauté internationale de s'opposer de toute urgence à la politique de terrorisme poursuivie par le régime raciste de Pretoria et d'assurer l'élimination de l'apartheid et de la discrimination raciale ainsi que la création des conditions nécessaires à un développement libre et indépendant de tous les pays.

La communauté internationale ne doit pas attendre le bain de sang avant d'agir. Et doivent agir surtout les pays et les éléments qui maintiennent encore des relations avec le régime de Pretoria et qui coopèrent avec lui. L'agression commise par l'Afrique du Sud contre l'Angola et d'autres pays voisins, sa politique de terreur, d'apartheid et de discrimination raciale contre la majorité de la population d'Afrique du Sud et son occupation coloniale de la Namibie constituent une violation flagrante des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et des normes du comportement international. Les Nations Unies, et notamment le Conseil de sécurité, doivent unanimement condamner et punir cette politique. Je répète une fois de plus que la Yougoslavie estime que l'imposition de sanctions obligatoires globales au régime raciste, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, est le seul moyen pacifique qui nous reste pour parvenir à un changement et assurer une solution juste et durable.

Dans son action politique d'ensemble en vue de promouvoir les relations internationales, le Mouvement des pays non alignés a toujours insisté sur la nécessité de prendre des mesures résolues pour protéger les droits légitimes du peuple de Namibie, ainsi que l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Angola et des autres Etats de première ligne. Nous espérons que

M. Pejic (Yougoslavie)

l'appel lancé à la communauté internationale, adopté hier à la réunion des pays non alignés,

"de prendre des mesures efficaces et urgentes pour mettre fin à cette escalade des actes d'agression perpétrés par l'Afrique du Sud contre la souveraineté de la République populaire d'Angola et pour apporter un appui matériel, moral et politique accru à ce pays afin de lui permettre de consolider son indépendance nationale et de sauvegarder sa souveraineté et son intégrité territoriale"

sera entendu avec tout le sérieux qu'il mérite.

La Yougoslavie continuera de contribuer activement aux efforts tentés pour assurer une paix juste et durable en Afrique australe et le retrait urgent, total et inconditionnel des troupes racistes du territoire d'Angola. L'intervention et l'ingérence dans les affaires intérieures et les tentatives ouvertes et secrètes de déstabilisation d'un gouvernement légitime entravent le développement libre et indépendant de l'Angola. L'Angola a besoin de paix pour pouvoir se consacrer à la solution des problèmes concernant son développement économique et social.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Yougoslavie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Zimbabwe qui souhaite prendre la parole en sa qualité de président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MUDENGE (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation du Zimbabwe vous félicite de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de novembre. Nous sommes certains que sous votre direction, le Conseil se montrera à la hauteur des tâches qui l'attendent.

Nous aimerions également exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur de l'Italie pour la compétence avec laquelle il a dirigé les affaires du Conseil le mois dernier.

Connaissant l'histoire, j'ai décidé de faire l'historique de la question dont le Conseil est saisi. Toute discussion des agressions répétées du régime d'apartheid de Pretoria contre la République populaire d'Angola doit commencer par un clair examen des faits. Cet examen révèle que si l'Angola n'a jamais envahi l'Afrique du Sud, l'Etat d'apartheid a constamment violé l'intégrité territoriale de l'Angola depuis son accession à l'indépendance. Il existe d'ailleurs des preuves écrites des attaques massives lancées par l'Afrique du Sud contre l'Angola en octobre 1975, un mois avant l'indépendance de ce pays. Dans leur livre intitulé "Angola : l'histoire cachée de la guerre de Washington", Ernest Harsch et Tony Thomas écrivent notamment :

> "La première intervention importante de l'Afrique du Sud dans la guerre civile angolaise a commencé fin octobre 1975... Une colonne blindée sud-africaine est passée par le sud de l'Angola et la région côtière, et s'est emparée successivement et rapidement des villes de Sa da Bandeira, Mocamedes, Benguela, Lobito et Novo Redondo... La colonne était équipée d'hélicoptères Alouette, de voitures blindées Panhard, de chars légers Marmon Herrington, et de mortiers de 4,2 pouces, tout cet équipement étant utilisé par l'armée sud-africaine. La colonne blindée aurait été approvisionnée par des bases sud-africaines en Namibie et par une base avancée qui avait été installée à Sa da Bandeira."

Tous ces faits sont historiques; il ne s'agit pas de conjectures.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Dans son livre intitulé "A la recherche d'ennemis", John Stockwell, le chef de l'équipe spéciale angolaise de la CIA avance une chronologie différente de ces événements. Il note que la CIA était impliquée en Angola longtemps avant l'arrivée des Cubains. Il indique que la CIA a commencé à financer secrètement le FNLA le 7 juillet 1974. Il dit que la réaction soviétique était simplement l'expression de son appui moral au MPLA. Le 26 janvier 1975, écrit Stockwell, le Comité des 40 de la CIA a fourni 300 000 dollars supplémentaires au FNLA de Roberto. Le 29 juillet 1975, le premier avion C-141, en provenance des Etats-Unis, quittait la Caroline du Sud pour Kinshasa, transportant des armes destinées à Roberto et Savimbi. Un autre a suivi en août.

Pendant tout ce temps, les Sud-Africains étaient déjà présents en Angola et Stockwell écrit que la CIA préférait recourir à eux parce qu'ils étaient plus fiables que des mercenaires. Stockwell parle de ce qu'on a appelé les French Hoods, payés 500 000 dollars pour se battre contre l'Angola. Il fait également état d'une tentative avortée de la CIA pour recruter des mercenaires de langue portugaise au Brésil, tentative qui n'a échoué que parce que le Gouvernement brésilien s'y est opposé.

Il importe de noter que toute cette activité a eu lieu au mépris de l'appel lancé par les Etats africains qui demandaient l'imposition d'un embargo sur les armes destinées à toutes les factions angolaises après que la guerre civile eût éclaté en juillet 1975. Tout le monde sait qui est responsable du conflit en Angola ou qui l'a commencé. Il a été fait appel aux troupes cubaines seulement après l'invasion massive du pays par l'Afrique du Sud en octobre 1975 et alors que l'armée sud-africaine était littéralement aux portes de Luanda. L'Afrique du Sud a déclaré vouloir faire cesser ce qu'elle appelait une mainmise communiste en Angola, et des tracts appelant les citoyens de Luanda à "tuer tous les Russes, les Hongrois et les Polonais qui commandent le MPLA" étaient lancés à partir de mystérieux avions noirs. Le journaliste polonais bien connu M. Kapuscinski a écrit à l'époque : "il n'y avait qu'une seule personne d'Europe de l'Est - moi". M. Kapuscinski a également écrit que, le 5 novembre 1975, environ trois semaines après l'invasion de l'Angola par l'Afrique du Sud, il avait été emmené à l'aéroport de Luanda, où il avait été témoin de l'arrivée des premières troupes cubaines appelées par le Gouvernement angolais. M. Stockwell, alors chef de l'équipe de la CIA pour l'Angola, confirme cette chronologie dans son livre "A la recherche d'ennemis".

M. Mudenge (Zimbabwe)

Après sa défaite, l'armée sud-africaine s'est retirée d'une grande partie de l'Angola en janvier 1976. Mais pas pour longtemps. Sous prétexte de défendre la Namibie contre les incursions des guérilleros de la SWAPO, les troupes racistes ont continué d'intimider la République populaire d'Angola. Les South African Defence Forces se sont jointes à l'UNITA et aux mercenaires portugais pour déstabiliser la République populaire d'Angola. La SWAPO a fait état d'une attaque réussie, en juillet 1976, sur une base à Omboloka, au nord d'Ovambo, où était stationnée une unité formée de troupes des SADF, de l'UNITA et de mercenaires de l'ex-armée portugaise. Les massacres de civils angolais et namibiens étaient alors fréquents. Rappelons notamment le massacre de 600 réfugiés à Kassinga, en Angola, en mai 1978.

Après l'échec à Genève de la réunion de pré-application du plan pour la Namibie, au début de 1981, l'agression sud-africaine est devenue encore plus flagrante. Le 15 janvier de cette année-là, le jour même où les pourparlers ont finalement échoué, les troupes sud-africaines ont attaqué une unité de l'armée angolaise stationnée à Cuamato, dans la province de Cunene, en Angola. Le général Charles Lloyd, commandant des forces sud-africaines en Namibie, a déclaré par la suite à des journalistes étrangers qui s'étaient rendus dans la région frontalière de la Namibie, qu'à l'avenir les troupes sud-africaines pourraient être amenées à se battre directement avec l'armée angolaise. Il avait vu juste.

Le numéro 10 du "Fact Paper on Southern Africa" de janvier 1982 de l'International Defence and Aid Fund déclare que :

> "La stratégie de l'Afrique du Sud en Namibie a revêtu quatre aspects principaux. Elle a tenté de détruire, par la force militaire, la People's Liberation Army in Namibia (PLAN) en Namibie. Cette tentative s'est accompagnée de plus en plus souvent d'attaques violentes contre les Etats africains voisins, notamment l'Angola, dans le but non seulement de détruire les bases de la PLAN, les voies d'approvisionnement et les camps de réfugiés de la SWAPO, mais aussi de contrôler le sud de l'Angola et de déstabiliser son gouvernement et son administration."

M. Mudenge (Zimbabwe)

La recrudescence des attaques lancées contre l'Angola par les troupes racistes sud-africaines et la visite à la Hitler, par la suite, du principal apôtre de l'apartheid dans la zone d'opérations font partie d'une politique d'intimidation. L'attaque des troupes sud-africaines contre les positions de l'armée angolaise la semaine dernière n'avait pas pour objectif de lutter contre la SWAPO. Elle visait à aider les bandits de l'UNITA à mettre en déroute l'armée angolaise. Telle est la politique de l'Afrique du Sud depuis l'indépendance de l'Angola, le 11 novembre 1975. Elle s'inscrit dans la stratégie de l'Afrique du Sud qui vise à déstabiliser les Etats africains indépendants de la région. Pretoria ne peut pas permettre que les bandits de l'UNITA soient éliminés car ils lui sont trop utiles pour déstabiliser l'économie et le Gouvernement angolais. Qu'on ne nous parle donc plus de Cubains ou de communistes. Le fléau porte un autre nom, un nom sinistre. Ce nom, c'est apartheid. C'est une doctrine qui tire sa substance de l'angoisse et de la haine, une doctrine qui est l'antithèse de la paix.

L'apartheid est la principale composante d'une mosaïque de relations de violence qui caractérisent l'Afrique australe. C'est pour défendre l'apartheid que l'Afrique du Sud envahit ses voisins et les déstabilise. C'est pour défendre l'apartheid que l'Afrique du Sud continue à occuper illégalement la Namibie. C'est pour défendre l'apartheid que l'Afrique du Sud massacre et jette en prison ses propres enfants et pratique la répression interne à des degrés que l'on n'avait pas connus depuis la mort d'Adolf Hitler.

On se demande pourquoi M. Botha a choisi cette fois-ci de montrer un mépris aussi impudent de l'opinion publique internationale. Nous apprenons qu'il s'est lui-même, lui le commandant en chef des forces armées de son pays, rendu dans la zone d'opérations au coeur de l'Angola à la fin de la semaine dernière. Cet Hitler afrikaner, tout comme son prédécesseur allemand se réjouissait il y a 48 ans d'avoir violé l'Autriche, la Tchécoslovaquie et la Pologne, prenait des airs de nouveau Napoléon parmi les braises rougeoyantes de l'Angola du Sud. Comme son maître idéologique, il aurait pu dire : "Peu importe que ce soit juste ou non, ce qui compte c'est d'avoir le pouvoir."

Pourtant, la question poignante est : pourquoi? Devons-nous voir dans cet épisode honteux une révélation de la faiblesse afrikaner? Sont-ce là les dernières ruades d'un cheval moribond, ou est-ce la pression interne? Botha éprouve-t-il le besoin de rassurer les Afrikaners irréductibles qui ont peur à l'intérieur de l'Afrique du Sud en se vantant de la mort et des souffrances de quelque 200 Noirs de plus? Ou est-ce que Botha aurait les yeux tournés vers les prochaines élections

M. Mudenge (Zimbabwe)

aux Etats-Unis? Est-ce que, n'étant pas sûr du prochain Président des Etats-Unis, il aimerait à tel point impliquer les Etats-Unis dans l'imbroglio angolais que quel que soit le Président élu il soit déjà tellement engagé qu'il ne pourra plus faire marche arrière? C'est une pensée intéressante. Est-ce qu'un Président des Etats-Unis va s'y laisser prendre? Cela me rappelle une observation de John Stockwell, que j'ai déjà cité. Dans son livre A la recherche d'ennemis, M. Stockwell raconte comment l'intervention de son pays aux côtés de l'Afrique du Sud dans le conflit angolais marquait bien que, pour lui, les jeux étaient faits. Après avoir longuement parlé du succès de la propagande de la CIA qui répandait dans la presse internationale de fausses rumeurs au sujet de conseillers soviétiques et de troupes cubaines, il a suffi d'une seule dépêche de Lusaka pour tout détruire. Stockwell écrit :

"Le 22 novembre [1978] un journaliste - Ken Bridgefield - a écrit de Lusaka un article paru dans le Washington Post, dans lequel il disait que des soldats sud-africains se battaient en Angola. Du coup, la guerre de propagande et la guerre de politique étaient perdues. Rien de ce que le bureau [de la CIA] de Lusaka pouvait inventer ne pouvait porter autant préjudice à l'autre partie que notre alliance avec les Sud-Africains détestés ne portait préjudice à notre cause."

Il ne s'est rien passé depuis qui puisse convaincre les Africains qu'une alliance des Etats-Unis avec l'Afrique du Sud est une bonne chose pour eux.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés ont déjà déclaré que l'apartheid était la cause profonde de la violence en Afrique australe. Pour que la paix règne dans la région, pour que l'Angola cesse d'être envahi, pour que les Etats de première ligne cessent d'être déstabilisés, pour que les civils ordinaires en Afrique du Sud cessent d'être brutalisés, pour que cesse l'occupation de la Namibie, l'apartheid doit être éliminé. Le coût de l'apartheid pour la région se compte en millions de vies humaines, en milliards de dollars de dégâts et je ne sais comment chiffrer l'angoisse : comment y mettre un prix? Je me contenterai de citer quelques statistiques : dans le rapport du FISE de 1986 intitulé "Les enfants des Etats de première ligne : conséquences de l'apartheid, de la déstabilisation et de la guerre pour les enfants d'Afrique australe et d'Afrique du Sud", on peut lire :

M. Mudenge (Zimbabwe)

"En 1986 déjà, le nombre total d'enfants angolais et mozambicains de moins de 5 ans qui avaient perdu la vie du fait de la guerre et de la déstabilisation était estimé à 140 000. Il est probable qu'en 1987 ce chiffre sera encore plus élevé."

Huambo, en Angola, "se vante" désormais d'avoir la plus grande fabrique de jambes en bois du monde.

Au Mozambique seulement, d'après le rapport du Fonds des Nations Unies pour l'enfance :

"Quatre-cent quatre-vingt-quatre postes et centres sanitaires ont été détruits depuis 1982 [soit 42 % du total]. Cela veut dire que plus de 2 millions de personnes n'avaient plus accès aux soins de santé en 1985. Plus de 300 000 enfants d'âge scolaire n'ont pas trouvé place dans les écoles primaires parce que celles-ci ont été détruites."

Je pourrais continuer indéfiniment, mais n'est-ce pas suffisant pour révolter la conscience de la communauté internationale? Nous le croyons. Voilà pourquoi nous avons dit que l'on ne peut pas réformer l'apartheid, qu'il faut l'éliminer complètement. Voilà pourquoi nous convenons avec la communauté internationale que les sanctions économiques globales prévues au Chapitre VII de la Charte sont le seul moyen pacifique qui reste pour faire en sorte que l'on renonce à l'apartheid. Voilà pourquoi nous sommes consternés quand nous entendons certains dire que l'apartheid peut être démantelé volontairement et s'opposer à l'imposition de sanctions. Rien n'est plus dur à supporter que la mort et la souffrance des enfants. Et les enfants continueront à mourir tant qu'on tolérera que l'apartheid persiste et prospère grâce au veto de certains membres du Conseil.

Ce n'est pas la première fois que le Conseil discute de l'agression sud-africaine contre l'Angola. La dernière fois, nous avons demandé que l'on exige de l'Afrique du Sud qu'elle verse des réparations pour cette agression et que l'on vienne davantage en aide à la République populaire d'Angola pour lui permettre de prévenir de telles agressions. Le recours au veto, au Conseil, des amis de Pretoria a fait échouer cette tentative. Nous espérons que ces amis-là auront compris, après ce qui s'est passé, que leur client est indéfendable. Après des milliers de morts et des milliards de dollars de dommages, nous espérons sincèrement que leur foi en leur client aura été ébranlée. Peut-être sont-ils

M. Mudenge (Zimbabwe)

maintenant prêts à s'associer au reste de la communauté internationale et à réclamer des sanctions globales et obligatoires en vertu du Chapitre VII de la Charte à l'encontre du régime raciste d'apartheid. Nous ne pouvons rien demander de moins, parce que rien de moins ne suffira.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Nous pensons à nos amis occidentaux qui ont précédemment recouru au veto, notamment les Etats-Unis, à nos bons amis de la République fédérale d'Allemagne qui doivent nous dire ce qu'il en est des ventes de plans de sous-marins allemands à l'Afrique du Sud étant donné que ce pays fabrique ses propres sous-marins, à nos chers amis du Royaume-Uni, qui répugne à imposer des sanctions à l'Afrique du Sud et, bien sûr, à notre frère, le Japon, qui est maintenant devenu le premier partenaire commercial de l'Afrique du Sud après l'imposition de sanctions par le reste de la communauté internationale. Que vont maintenant faire tous ces bons amis pour empêcher leur cher camarade, l'Afrique du Sud de l'apartheid, de nous tuer en Angola?

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Zimbabwe des aimables paroles qu'il m'a adressées.

J'aimerais informer les membres du Conseil que je viens de recevoir du représentant du Malawi une lettre dans laquelle il demande à prendre part à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à la discussion, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mangwazu (Malawi) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le représentant du Malawi souhaite faire une déclaration en sa qualité de président du Groupe des Etats africains pour le mois de novembre. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MANGWAZU (Malawi) (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Je tiens également à saisir cette occasion pour dire toute notre reconnaissance à l'Ambassadeur de l'Italie pour la façon émérite dont il a rempli ses fonctions de président du Conseil, le mois dernier.

Le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République populaire d'Angola nous a donné avec éloquence des faits et des chiffres relatifs à la situation grave et choquante qui règne actuellement en Angola à cause des incursions de plus en

M. Mangwazu (Malawi)

plus nombreuses dans ce pays par les forces armées du régime d'apartheid de l'Afrique du Sud. Nous avons appris avec horreur la récente invasion non provoquée et de grande ampleur de la République populaire d'Angola. Nous avons également appris avec stupéfaction la nouvelle violation flagrante de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola du fait de la visite illégale en territoire angolais du Président et de quelques-uns des ministres du régime d'apartheid.

Cette fois-ci, les forces armées du régime d'apartheid ont fait des incursions dans les provinces de Huila, Moxico, Cunene et Kuando-Kubango qu'elles ont partiellement occupées. Ces actes d'agression contre la République populaire d'Angola ont coûté la vie à de nombreuses personnes innocentes et sans défense, y compris des femmes et des enfants. La récente invasion du territoire angolais par l'Afrique du Sud a exacerbé la situation dans le pays. La misère et les souffrances indicibles, outre la destruction d'infrastructures économiques et sociales pourtant si nécessaires, mettent le Gouvernement angolais dans l'impossibilité d'améliorer le niveau de vie de la population.

L'accumulation des troupes du régime sud-africain d'apartheid le long de la frontière sud de l'Angola non seulement suscite de graves inquiétudes mais exige en outre une action immédiate de la communauté internationale pour y mettre fin.

Nous sommes convaincus que la principale cause de ce problème, comme nous le voyons dans le cas de l'Angola, est l'apartheid. Le régime d'apartheid sud-africain cherche désespérément et en vain à renforcer le système odieux, immoral et indéfendable de l'apartheid. Nous continuerons d'assister au bouleversement en Afrique australe aussi longtemps que l'apartheid existera en Afrique du Sud.

Nous, membres du Groupe africain, condamnons fermement l'invasion illégale et l'occupation continue du territoire angolais par ce régime d'apartheid obstiné et impénitent. Nous constatons également avec vive inquiétude que certains Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, dont les forces combattent aux côtés des forces armées du régime d'apartheid de l'Afrique du Sud, arment les forces rebelles de l'UNITA.

Nous prions le Conseil de sécurité, par votre entremise, Monsieur le Président, d'utiliser tous les moyens dont il dispose pour demander au régime d'apartheid sud-africain de retirer ses forces d'Angola et de cesser ses actes d'agression.

M. Mangwazu (Malawi)

Nous demandons instamment à la communauté internationale de prendre d'urgence des mesures efficaces afin de mettre un terme à l'agression sud-africaine et à l'occupation illégale par l'Afrique du Sud de certaines parties du territoire angolais.

Nous en appelons à la communauté internationale pour qu'elle se joigne à nous dans notre solidarité avec la République populaire d'Angola et dans notre appui moral et matériel qui lui est nécessaire pour raffermir son indépendance nationale et sauvegarder sa souveraineté et son intégrité territoriale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Malawi des aimables paroles qu'il m'a adressées.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Congo, du Ghana et de la Zambie une lettre, en date du 20 novembre 1987, qui se lit comme suit :

"Les soussignés, membres du Conseil de sécurité, ont l'honneur de demander que, pendant les réunions consacrées à l'examen de la question intitulée 'Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud', le Conseil de sécurité adresse une invitation, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, à M. Mfanafuthi J. Makatini, Directeur du Département international de l'African National Congress of South Africa (ANC)."

Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/19289. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil accepte d'adresser une invitation, au titre de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, à M. Makatini.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Makatini à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MAKATINI (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de l'African National Congress d'Afrique du Sud, nous tenons à vous remercier, vous et le Conseil de sécurité, de nous avoir donné la parole et de nous permettre de nous joindre à la communauté internationale dans l'examen de la question extrêmement urgente dont le Conseil est saisi aujourd'hui.

Nous voulons aussi vous féliciter à l'occasion de votre accession à la tête de cette instance, et remercions en même temps votre prédécesseur, l'Ambassadeur de l'Italie, pour son excellent travail. Nous sommes certains que les délibérations du Conseil de sécurité ne pourront que bénéficier de votre direction.

M. Makatini

La guerre d'agression non déclarée mais brutale que mène l'Afrique du Sud raciste contre les Etats de première ligne et les pays voisins a peut-être été plus souvent discutée dans ces mêmes instances que la plupart des autres questions qui constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales. Cela est particulièrement vrai dans le cas précis de l'agression fréquente de l'Afrique du Sud raciste contre la République populaire d'Angola, de son invasion de ce pays ainsi que de son occupation de parties du territoire de l'Angola du Sud. Chaque fois, la culpabilité du régime raciste de Pretoria a été on ne peut plus claire, sinon établie au-delà de tout doute possible. Pourtant, chaque fois, les tentatives pour adopter des mesures visant à obliger le régime raciste de Pretoria à respecter les normes du droit international ont été sabotées par certains Etats membres permanents. Entre-temps, chaque fois, le régime raciste a interprété l'inaction de la communauté internationale comme une permission et un encouragement pour continuer de plus belle ses actes criminels de guerre. Plus le Conseil tardera à agir, plus Pretoria sera encouragé à plonger la région de l'Afrique australe tout entière dans un horrible bain de sang interracial.

Il est de notoriété publique qu'au moins trois bataillons de l'armée du régime raciste de Pretoria occupent depuis longtemps des positions dans l'Angola du Sud, positions qu'il cherche toujours à étendre en lançant des incursions dans le reste du pays. Le régime a maintenant massé quelque 30 000 soldats à la frontière namibienne pour soutenir l'intensification sans précédent de ses actes d'agression contre l'Angola. Au mépris flagrant des principes mêmes de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale, P. W. Botha et trois de ses séides ont eu la témérité de rendre visite aux troupes racistes d'occupation sur le sol angolais. Dans une déclaration qui confirme ce que le public a toujours su, à savoir que les bandits de l'UNITA sont les fantoches ignominieux de l'apartheid, le régime raciste de Pretoria a dit que l'intensification de son agression militaire contre l'Angola visait à empêcher une défaite de l'UNITA. Si l'on avait besoin de plus de clarté, tous les éléments sont là pour montrer que Pretoria cherche vainement à créer une prétendue constellation d'Etats de l'Afrique australe sous la domination de la pax pretoriana, et à gagner du temps pour imposer un règlement du même type que celui qui a abouti à la déclaration unilatérale d'indépendance en Namibie pour saboter ainsi la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et prolonger son bail illicite en territoire namibien, qu'il occupe illégalement et qui lui sert de tremplin pour lancer ses actes d'agression et de déstabilisation

contre les Etats de première ligne et les autres Etats africains indépendants de la région.

Il y a ceux dont la vocation est de discerner des lueurs d'espoir même dans les actes les plus sombres du régime raciste de Pretoria, souvent au mépris du bon sens et des preuves historiques les plus irréfutables. Il est suffisamment alarmant de les voir persister dans la position qu'ils ont adoptée, à savoir qu'on devrait laisser le temps à l'apartheid de se réformer, alors que le régime n'a cessé d'intensifier son règne de terreur à l'intérieur du pays et son terrorisme d'Etat contre les Etats africains voisins. Ce qui est plus dangereux encore, pour chercher à donner plus de temps à l'apartheid, ils sont allés jusqu'à soutenir militairement les suppléants du régime raciste de Pretoria, comme le fait le Gouvernement des Etats-Unis qui appuie les bandits de l'UNITA. La visite de P. W. Botha à ses troupes d'occupation sur le sol de l'Angola, outre qu'elle constitue un acte de défi flagrant, vise aussi à exploiter cette attitude de la part de ses alliés. Cette visite, qui a fait l'objet d'une grande publicité, associée à l'affirmation par le régime de Pretoria selon laquelle il intensifie sa guerre contre l'Angola pour empêcher une défaite de l'UNITA, est sans aucun doute destinée à encourager les Etats-Unis, qui appuient l'UNITA, à participer plus activement à la guerre menée par Pretoria contre l'Afrique australe. Rien ne serait plus dangereux pour le Gouvernement des Etats-Unis que de tomber dans ce piètre piège. Au nom de la paix et de la sécurité internationales, il faut à tout prix éviter cette horrible possibilité.

Il faut se souvenir que les efforts pour accommoder Hitler même lorsqu'il a commencé à envahir la Pologne l'ont conduit à étendre son occupation militaire à la plus grande partie de l'Europe. Si l'on ne prend pas maintenant des mesures décisives alors que Pretoria intensifie son agression militaire contre l'Angola, on donnera carte blanche à Pretoria pour envahir toute l'Afrique australe. Si nous ne pouvons pas obliger Pretoria à se retirer de l'Angola, si nous ne pouvons pas accélérer le processus de la décolonisation namibienne dans le cadre des dispositions de la résolution 435 (1978), nous n'avons aucune raison d'espérer que Pretoria pourra être persuadé de laisser l'Afrique australe tranquille. Il faut donc que le Conseil de sécurité condamne l'agression de l'Afrique du Sud raciste contre la République populaire de l'Angola. Nous devons exiger le retrait immédiat et sans condition de ses troupes de ce pays. Le Conseil de sécurité doit clairement dire que si l'Afrique du Sud ne fait pas droit à cette demande dans un

M. Makatini

délai clairement fixé, il n'aura d'autre choix que d'imposer des sanctions globales et obligatoires à l'Afrique du Sud raciste, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie M. Makatini des aimables paroles qu'il m'a adressées.

La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de cette question de l'ordre du jour aura lieu lundi, 23 novembre 1987, à 10 heures.

La séance est levée à 17 h 45.